

CAHIER DES CHARGES

APPEL A MAITRISE D'OUVRAGE

Accompagnement outil de gestion d'une démarche SIQO

Pouvoir adjudicateur :

Institut régional de la Qualité Agroalimentaire d'Occitanie (IRQUALIM)
BP22107
31321 CASTANET TOLOSAN Cedex
05.61.75.26.19
valerie.domine@irqualim.fr

1 – Contexte :

Les démarches SIQO sont portées par des structures collectives dénommées « Organismes de Défense et de Gestion (ODG) » qui regroupent l'ensemble des opérateurs intervenant dans l'une des étapes d'élaboration d'un produit sous Signe d'Identification de la Qualité et de l'Origine (SIQO) – AOP, IGP, Label Rouge, AB-.

Ces ODG ont notamment pour mission de contribuer à l'application du cahier des charges par les opérateurs, de participer à la mise en œuvre du plan de contrôle et de fournir des données statistiques sur la démarche. Pour ce faire, ils doivent être en capacité :

- D'identifier chaque opérateur adhérent à la démarche (incluant l'outil de production)
- De récolter et de gérer l'ensemble des données permettant d'assurer la traçabilité du produit et le respect du cahier des charges
- D'assurer la gestion, le suivi des contrôles et éventuellement la réalisation des contrôles internes
- D'assurer la gestion administrative de l'ODG
- D'extraire des données et de fournir des statistiques sur la démarche

Pour faciliter la réalisation de l'ensemble de ces missions, les responsables d'ODG souhaiteraient disposer d'un outil informatique qui comportera une partie mutualisée entre les différents ODG et une partie spécifique. Ils ont confié à l'IRQUALIM (Institut Régional de la Qualité Agroalimentaire d'Occitanie) la mise en œuvre de ce projet.

2 – Besoins prévisionnels :

Aux vues du contexte, il est primordial d'établir un cahier des charges précis reprenant l'ensemble des besoins des ODG et d'être accompagné sur le choix du prestataire et du logiciel.

Nature de la prestation et missions du titulaire :

- Accompagnement dans la rédaction du cahier des charges
- Conseil dans le choix des prestataires
- Participation à la consultation des prestataires
- Aide à la négociation des devis
- Aide aux choix des outils informatiques

3 – Planning :

- Rédaction du cahier des charges : mi-octobre 2019
- Consultation des prestataires : décembre 2019/janvier 2020

4 - Modalités d'émission du devis :

Le prestataire transmet à l'IRQUALIM un devis mentionnant :

- La désignation des prestations ;
- Le prix d'engagement ;
- L'adresse de facturation

Tout devis doit faire l'objet d'un accord express de la part de l'IRQUALIM.

5 - Notions de confidentialité :

Le Prestataire s'engage à garder confidentiel l'ensemble des éléments constituant la stratégie de l'IRQUALIM. Ces éléments ne pourront en aucun cas être fournis ou cédés sous quelques formes que ce soit à des tiers.

6 - Périodicité des paiements :

Le paiement sera effectué en deux tranches : 40% après la rédaction du cahier des charges et 60% en fin de prestation.

Le délai global de paiement ne pourra excéder 45 jours comme le prévoit la loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008 (Article 21 et suivants).